

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, le 4 juin 2024 à 19H00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
- 4. LÉGISLATION**
 - 4.1 Adoption règlement 238-2024
 - 4.2 Résolution d'adjudication
 - 4.3 Résolution de concordance
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Compte pour approbation
- 6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
 - 6.1 Service d'archivage
 - 6.2 Peinture Camion
 - 6.3 Réparation fissure
 - 6.4 Paiement final développement Boulanger
 - 6.5 Mandat WSP planification champ d'épuration
- 7. PERSONNEL**
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Demande de projection
 - 8.2 Demande Filles d'Isabelle 40^e anniversaire
- 9. RAPPORT**
- 10. CORRESPONDANCE**

11.AUTRES SUJETS

11.1 Radio premier répondant

12.Période de questions

13.Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-06-157 Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2024-06-158 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2024, la séance d'ajournement du 21 mai 2024 et la séance extraordinaire du 30 mai 2024.

4. LÉGISLATION

4.1. ADOPTION RÈGLEMENT 238-2024

2024-06-159 **Considérant** qu'un avis de motion du règlement d'emprunt 238-2024 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 30 mai 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 mai 2024 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 238-2024 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion, appuyé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 238-2024, intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2021 AFIN D'AFECTER LA SOMME DE 221 945\$ DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 186-2020.

4.2. RÉOLUTION D'ADJUDICATION

2024-06-160

Date d'ouverture :	4 juin 2024	Nombre de soumissions :	3
d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 juin 2024
Montant :	1 998 700 \$		

Considérant la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 juin 2024, au montant de 1 998 700 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

130 400 \$ 4,65000 % 2025
136 700 \$ 4,65000⁰/0 2026
143 200 \$ 4,65000⁰/0 2027
150 300 \$ 4,65000 % 2028
1 438 100 \$ 4,65000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,65000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

130 400 \$ 4,74000 % 2025
136 700 \$ 4,74000 % 2026
143 200 \$ 4,74000 % 2027
150 300 \$ 4,74000 % 2028
1 438 100 \$ 4,74000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel . 4,74000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

130 400 \$ 4,75000⁰/0 2025
136 700 \$ 4,55000 % 2026
143 200 \$ 0/0 2027

150 300 \$ 4,40000 % 2028 1 438 100 \$ 4,40000 % 2029

prix • . 98,72500 Coût réel • . 4,74624⁰/0

N/Réf.:29038 - 37

Date d'émission:11 juin 2024

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est fait de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 juin 2024 au montant de 1 998 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 166-2018, 226-2023 et 229-2023. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq(5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

4.3. RÉOLUTION DE CONCORDANCE

2024-06-161

Considérant, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 998 700 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2024, réparti comme suit :

Reglements d'emprunts #	Pour un montant de \$
166-2018	292 700 \$
166-2018	502 300 \$
226-2023	300 050 \$
229-2023	177 750 \$
229-2023	725 900 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 166-2018, 226-2023 et 229-2023, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu unanimement;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 juin 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire monsieur Dany Quirion et le greffier-trésorier monsieur Pier-Olivier Busque ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	130 400 \$	
2026.	136 700 \$	
2027.	143 200 \$	
2028.	150 300 \$	
2029.	157 500 \$	à a eren 2029
2029.	1 280 600 \$	à renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 166-2018, 226-2023 et 229-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2024-06-162

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de mai 2024 au montant total de 226 781.65 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 40 393.80 \$
Factures payées : 138 543.92 \$
Factures à payer : 47 843.93 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. SERVICE D'ARCHIVAGE

2024-06-163

Considérant que le conseil désire effectuer l'archivage de ses documents;

Considérant que la carte de membre à la Société du patrimoine beauceron de 100\$ nous est offerte pour diminuer le tarif horaire de l'archiviste ;

Considérant que le taux horaire du service de l'archiviste est de 315\$/heure;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les services d'archivage soient retenus avec la carte de membre à la Société du patrimoine des Beucerons jusqu'à concurrence d'un montant de 6000\$ pour l'automne 2024.

6.2. PEINTURE CAMION

2024-06-164

Considérant que le conseil désire effectuer des travaux de peinture à l'un de ses camions;

Considérant qu'une soumission à la firme Transport Adrien Roy et Filles pour la remise à neuf d'un camion 10 roues ainsi que pour repeindre l'équipement d'été et d'hiver;

Considérant que les coûts d'une remise à neuf du camion est de 16 000\$ plus taxes et 4000\$ plus taxes pour l'équipement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la remise à neuf d'un camion ainsi que des équipements d'été pour un montant de 18 000\$ plus taxes par la firme Transport Adrien Roy et Filles.

6.3. RÉPARATION DE FISSURES

2024-06-165

Considérant que le conseil désire effectuer des travaux de calfeutrage de fissures dans le rang 9;

Considérant que 2 soumissions ont été fournies aux membres du conseil;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est la firme Asphaltek au montant de .70\$ le pied linéaire mobilisation et temps incluent;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la soumission de Asphaltek au montant de .70\$ du pied linéaire mobilisation et temps inclus soit accepté pour des travaux de réparation dans le Rang 9.

6.4. PAIEMENT FINAL DÉVELOPPEMENT BOULANGER

2024-06-166

Considérant que le conseil désire faire le 10^e paiement pour le développement de la rue Boulanger;

Considérant que ce paiement sera le dernier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le 10^e et dernier paiement pour le développement de la rue Boulanger soit effectué.

6.5. MANDAT WSP PLANIFICATION CHAMP D'ÉPURATION

2024-06-167

Considérant que le conseil désire effectuer des travaux au champ d'épuration;

Considérant que la firme WSP peut planifier ses travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme WSP pour planifier les travaux au champ d'épuration.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DEMANDE DE PROJECTION AU CINÉ-PARC

2024-06-168

Considérant que le comité de l'exposition agricole désire offrir une projection au ciné-parc pendant ses festivités le 7 août 2024;

Considérant que le conseil propose au comité de l'Exposition Agricole de défrayer les coûts du préposé au projecteur 4 heures, la quote-part du permis d'exploitation et l'achat du film pour un montant de 155\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil propose au comité de l'Exposition Agricole de défrayer les coûts d'un montant de 155\$ liés à la projection d'un film sur l'écran du ciné-parc le 7 août 2024.

8.2. DEMANDE FILLES D'ISABELLE 40^E ANNIVERSAIRE

2024-06-169

Considérant que les Filles d'Isabelle tiennent une soirée pour leur 40^e anniversaire le 22 septembre 2024 ;

Considérant qu'elles auront besoin du micro et de la scène;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'organisme a utilisé le Centre Multifonctionnel Desjardins gratuitement pour cet événement ainsi que le micro et la scène;

Que l'organisme s'occupe de monter la salle et remettre les lieux dans le même état suite à l'événement donc à faire le ménage;

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2024.

11. AUTRES SUJETS

11.1. RADIO PREMIER RÉPONDANT

2024-06-170

Considérant que le conseil désire aider les premiers répondants dans leur travail d'entraide;

Considérant que ceux-ci aimeraient avoir des radios portatives dans l'exercice de leur fonction;

Considérant que la soumission de 2 radios portatives au PRO du CB s'élève à 1750.00\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la soumission pour 2 radios portatives soit acceptée au montant de 1750.00\$ plus taxes pour aider les premiers répondants dans leur travail.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

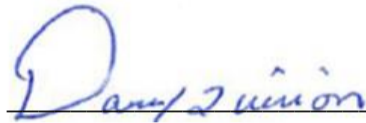
Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2024-06-171

Il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 18 juin 2024.

Il est 20h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier